



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°540/1005/.../DU.../.../2026 PORTANT NOMINATION
DES CONTROLEURS DES ENGAGEMENTS DES DEPENSES DANS LES MINISTERES ET
INSTITUTIONS**

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi organique n°1/20 du 20 juin 2022 portant révision de la loi n°1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques ;

Vu la Loi N°1/05 du 17 mars 2025 portant modification de la loi N°1/09 du 13 novembre 2020 portant organisation générale de l'administration publique ;

Vu le Décret n°100/255 du 18 octobre 2011 portant Règlement Général de Gestion des Budgets Publics ;

Vu le Décret n°100/205 du 24 juillet 2012 portant sur la Gouvernance Budgétaire ;

Vu le Décret N° 100 /056 du 03 Avril 2024 portant cadre technique général du plan comptable de l'Etat ;

Vu le Décret N°100/057 du 03 Avril 2024 portant cadre technique Général de la nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le Décret N° 100 /070 du 27 Avril 2024 portant détermination des rôles, attributions et cadre relationnel des acteurs dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement ;

Vu le Décret n°100/002 du 05 Août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Vu l'Ordonnance N° 540/513 du 16 Avril 2024 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat

Vu l'Ordonnance N° 540/514 du 16 Avril 2024 portant Nomenclature du Plan Comptable de l'Etat ;

Revu l'ordonnance ministérielle n°540/06 du 08 Juillet 2024 portant nomination des contrôleurs des engagements des dépenses dans les Ministères et Institutions.

ORDONNE :

M

Article 1 : Sont nommés Contrôleurs des Engagements des Dépenses dans les Ministères et Institutions constitutionnelles ci-après :

1. Présidence de la République et Secrétariat Général de l'Etat :
Madame NSHIMIRIMANA Josélyne
2. Vice-Présidence de la République, Sénat et Institution Ombudsman :
Madame NIBIZI Jacqueline
3. Primature et la Commission Electorale Nationale Indépendante :
Madame NDAYISABA Frédiane
4. Assemblée Nationale et Cour des Comptes :
Monsieur NDIZEYE Abdière
5. Cour Suprême et Parquet Général de la République ainsi que la Cour Constitutionnelle :
Madame KUBWIMANA Violette
6. Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique :
Madame NYABENDA Chantal
7. Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement :
Monsieur SAKUBU Dieudonné
8. Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :
Monsieur HAVYARIMANA Protais
9. Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique :
Monsieur Albert NZAMBIMANA
10. Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre :
Madame NIBIGIRA Violette
11. Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale :
Madame KANYANGE Nadine
12. Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :
Madame NAMINANI Marie
13. Ministère de la Communication et des Médias :
Madame NIYONGABIRE Bella Annonciate
14. Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique :
Monsieur SEZERANO Abel
15. Ministère de la Santé Publique :
Madame NTIBATEGERA Mélanie
16. Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage :
Madame HAKIZIMANA Daphrose
17. Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme :
Monsieur BIGIRIMANA Désiré
18. Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement :
Madame NSENGIYUMVA Sabine

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**


Dr Alain NDIKUMANA


CABINET DU MINISTRE
Ministère des Finances,
Budget et de l'Economie Numérique